

# CONVENTION

## ÉCOLE ET CINÉMA EN GIRONDE

### POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2022-2023

#### **Entre**

L'Association Cinéma Jean Eustache  
7 rue des Poilus 33600 PESSAC

Coordination cinéma du dispositif École et cinéma en Gironde

Représentée par son président Jean-Marie Tixier, mandaté par le comité de pilotage du dispositif École et cinéma en Gironde pour la signature de la présente convention.

#### **Et**

La commune de MERIGNAC, commune associée au dispositif, représentée par Alain ANZIANI, Maire de Mérignac, Hôtel de Ville 60 avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny dûment autorisé par délibération du Conseil municipal du 12 décembre 2022

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

#### **Article 1 : Objet de la convention**

La présente convention a pour objet de définir les modalités du partenariat entre les signataires pour permettre la participation des écoles de MERIGNAC au dispositif « École et Cinéma » pour l'année scolaire 2022-2023. Par la signature de ce document, la commune de MERIGNAC prend acte de l'existence du dispositif sur son territoire, du rôle des communes partenaires et de la participation des classes citées ci-après.

#### **Article 2 : Cadre de la convention**

La présente convention s'inscrit dans le cadre du cahier des charges national du dispositif École et Cinéma, établi par l'association Les Enfants de cinéma, la Direction générale de l'enseignement scolaire du ministère de l'Éducation Nationale, le ministère de la Culture et de la Communication et le Centre national de la Cinématographie et de l'Image animée.

Depuis la rentrée scolaire 2019-2020, la coordination nationale du dispositif École et Cinéma est confiée à l'association Passeurs d'images, qui en assure la mise en œuvre et le développement. Le dispositif reste inchangé dans son fonctionnement et dans ses missions.

#### **Article 3 : Objectifs du dispositif**

« Ecole et Cinéma », action publique d'éducation artistique et culturelle au cinéma, constitue un dispositif qui permet aux enseignants des écoles maternelles et primaires (cycles 2 et cycles 3) d'inscrire dans leur programmation pédagogique, durant le temps scolaire, des séances de cinéma pour faire découvrir à leurs élèves des films de qualité, visionnés en salle, lieu naturel de la découverte du cinéma et relais actif du dispositif.

École et cinéma se donne comme principaux objectifs :

- d'inciter les enfants à découvrir le chemin de la salle de cinéma comme lieu d'échange d'une pratique culturelle et de lien social
  - d'éveiller la curiosité et l'intérêt des élèves pour des films de qualité par la découverte d'œuvres cinématographiques contemporaines et du patrimoine visionnées en salle
  - d'intégrer l'approche de l'image cinématographique dans un travail plus large sur l'appréhension de l'image et une éducation au regard
  - d'inscrire la participation d'École et cinéma dans le projet de la classe ou le projet d'école
  - de contribuer au prolongement de l'opération dans les temps post et périscolaires en prenant éventuellement appui sur les divers dispositifs partenariaux locaux existants
- Extrait du cahier des charges national établi par les Enfants de Cinéma, la DGESCO du Ministère de l'éducation nationale, le Ministère de la culture et le CNC.*

NB : Après expérimentation, une extension du dispositif « École et cinéma » à destination des classes de maternelle, de la petite à la grande section, est mise en place à travers le dispositif « Maternelle et cinéma ». Les objectifs rejoignent ceux du dispositif « École et cinéma » avec une attention particulière portée à la première expérience de cinéma et la découverte de la salle.

#### **Article 4 : Fonctionnement du dispositif**

Le dispositif permet aux élèves de voir en salle 3 films pour les cycles 2 et 3 et les grandes sections de maternelle, et 2 films pour les petites et moyennes sections, répartis tout au long de l'année scolaire. À l'intérieur du catalogue national de films, le choix des titres programmés se porte sur des films Art et Essai illustrant les différents genres, époques et sensibilités du patrimoine cinématographique et du cinéma contemporain et les différents jalons de l'histoire du cinéma (film muet, noir et blanc, couleur, fiction, documentaire, animation, court métrage...).

#### **Formations et accompagnement pédagogique :**

Tout enseignant inscrit suit une formation ayant pour but de développer une culture de l'image cinématographique et de sa propre didactique. Chaque année, un visionnement de chacun des films au programme suivi d'une conférence pédagogique est proposé aux enseignants par la coordination départementale.

Depuis la rentrée 2016, une nouvelle plateforme en ligne (Nanouk) propose un large choix de ressources et de pistes pédagogiques à exploiter autour des films du catalogue.

La coordination départementale complète cet accompagnement par la réalisation d'une affiche mise à disposition des enseignants. Un site internet départemental (blogacabdx-ac) recense également un grand nombre de ressources et pistes possibles autour des films de l'année. Chaque film fait l'objet d'une préparation et d'une exploitation pédagogique en classe.

#### **Politique tarifaire :**

Le tarif appliqué à ce jour (2022/23) dans le département de la Gironde fixe le prix de la place de cinéma à 2,40 € par élève et par séance. Conformément au cahier des charges national, ce prix ne peut être inférieur à 2€ et ne peut excéder 2,50 €.

#### **Article 5 : Coordination départementale du dispositif « École et cinéma en Gironde » :**

La coordination départementale est composée du coordinateur Éducation nationale désigné par le Directeur Académique des Services de l'Éducation nationale, et du coordinateur Cinéma désigné par la DRAC en concertation avec le Centre National de la Cinématographie et l'association Passeurs d'images. En Gironde, les deux coordinatrices sont **Laura DECOURCHELLE** chargée d'éducation au cinéma Jeune Public au cinéma Jean Eustache, pour la coordination Cinéma et **Maryline TESTU**, conseillère pédagogique en arts visuels à la DSDEN Gironde, pour l'Éducation nationale.

La coordination départementale s'engage à mettre en œuvre auprès des enseignants toutes les actions d'information, d'accompagnement, de conseil, de formation et à leur diffuser les documents d'accompagnement des films proposés dans le cadre du dispositif.

#### Article 6 : Rôles des salles de cinéma associées :

Les élèves se rendent dans la salle de cinéma la plus proche de leur école pour y voir les films. Les salles associées s'engagent à respecter le cahier des charges du dispositif, et veillent notamment à la qualité de l'accueil réservé aux classes ainsi qu'à la qualité des projections.

#### Article 7 : Rôle des communes associées au dispositif :

Les communes associées à École et Cinéma en Gironde participent au financement du dispositif en l'inscrivant dans leur politique d'accompagnement des actions culturelles ou scolaires et dans la politique de la ville (CEL, Éducation prioritaire, etc.).

La commune prend en charge **dans la mesure du possible** :

- le coût de la billetterie pour les projections des films organisées par le cinéma de Mérignac, sur présentation de factures par l'exploitant de la salle,
- le coût des transports des élèves et des enseignants entre l'école et le cinéma,
- la mise à disposition de l'école des équipements et agents communaux nécessaires en tant que de besoin (notamment pour accompagner les sorties des élèves se rendant au cinéma dans ce cadre).

Par la signature de ce présent document, la commune de MERIGNAC :

- accompagne la participation des classes désignées ci-après en prenant en charge :
  - la billetterie
  - le transport
- accompagne la participation des classes désignées ci-après en allouant une **enveloppe générale** pour les sorties scolaires de l'école. Cette dernière en gère la répartition.
- ne s'engage pas à apporter un soutien financier à la participation des classes au dispositif (L'école est autonome : autofinancement par la coopérative ou autre)

#### Article 8 : Désignation des classes inscrites sur la commune

La coordination départementale du dispositif École et Cinéma pour la Gironde valide l'inscription des écoles et des enseignants suivants :

ANDRE CABIRAN	PRADEL JOCELYNE	25	MS/GS	Jocelyne.Pradel@ac-bordeaux.fr
ARNAUD LAFON	BESSELERE ANNE	28	PS	anne.delfolie@ac-bordeaux.fr
ARNAUD LAFON	KRIEGER EMILIE	25	PS/MS	Emilie-Emm.Krieger@ac-bordeaux.fr
ARNAUD LAFON	ROCHAT AXELLE	25	PS/MS	Axelle.Rochat@ac-bordeaux.fr
BOURRAN	BORDESSOULES MANON	25	CE1	Manon.Bordessoules@ac-bordeaux.fr
BOURRAN	LEITE-DE-MEDEIROS ANOUCK	24	CE1	Anouck.Leite-De-Medeiros@ac-bordeaux.fr
BOURRAN	SOULET DELPHINE	25	CE1	Delphine.Soulet@ac-bordeaux.fr

DU PARC	BAC ISABELLE	25	CE1	Isabelle.Do-Couto@ac-bordeaux.fr
DU PARC	PODRAS CHLOE	30	CM2	Chloe.Podras@ac-bordeaux.fr
DU PARC	VERRIEZ MARINE	30	CM1	Marine.Verriez@ac-bordeaux.fr
DU PARC	VERSEY MELINDA	25	CP	Melinda.Caldarelli@ac-bordeaux.fr
DU PARC	BARDIN ADELE	25	CM1	Adele.bardin@ac-bordeaux.fr
DU PARC	DANEL SANDRINE	41	MS	Sandrine.Danel@ac-bordeaux.fr
JEAN JAURES II	SEGUETTES CAROLINE	21	CP/CE1	caroline.seguettes@ac-bordeaux.fr
JEAN JAURES II	ROLLAND PATRICK	24	CE2	patrick.rolland@ac-bordeaux.fr
JEAN MACE	BROQUET MARTHE	24	GS	Marthe.Broquet@ac-bordeaux.fr
JEAN MACE	PICOT MARJOLAINE	23	GS	Marjolaine.Picot@ac-bordeaux.fr
JEAN MACE	BERGON LAURA	17	MS/GS	laura.bergon@ac-bordeaux.fr
JEAN MACE	ARBERET NATHALIE	27	PS	Nathalie.Arberet@ac-bordeaux.fr
JEAN MACE	BOUSSARIE MARLENE	30	MS	Marlene.Boussarie@ac-bordeaux.fr
JEAN MACE	SALANOUAR ALICE	24	PS/MS	alice.joseph@ac-bordeaux.fr
JOSEPHINE BAKER	MAIRE BERTRAND	27	CM1	Bertrand-E.Maire@ac-bordeaux.fr
JOSEPHINE BAKER	PARIS PATRICIA	24	CP	Patricia.Paris@ac-bordeaux.fr
JULES FERRY	JEUBERT LAURIE	24	CE1/CE2	laurie.jeubert@ac-bordeaux.fr
JULES FERRY	LUSSEAU LAURA	23	CE1/CE2	laura.lusseau@ac-bordeaux.fr
JULES FERRY	CHHITI ANGELIQUE		CE1/CE2	angelique.chhiti@ac-bordeaux.fr
JULES FERRY	RUIZ KEVIN	23	CE2/CM1	kevin.ruiz@ac-bordeaux.fr
JULES FERRY	EPS SANDRA	23	CP	Sandra.Eps1@ac-bordeaux.fr
JULES FERRY	PETIT JULIA	22	CP	Julia.Petit@ac-bordeaux.fr
MARCELIN BERTHELOT	ALASSOEUR MARIE	28	CM1	Marie.Gouillieux@ac-bordeaux.fr
MARCELIN BERTHELOT	ALLARD ROMAIN	28	CM2	Romain.Allard@ac-bordeaux.fr
MARCELIN BERTHELOT	CATHOULIC BARBARA	27	CM1	Barbara.Cathoulic@ac-bordeaux.fr
MARCELIN BERTHELOT	EBALARD CHARLOTTE	24	CP	Anne-Charlotte.Ebalard@ac-bordeaux.fr

MARCELIN BERTHELOT	FURLAN ANNE-MARIE	28	CM2	A-Marie.Furlan@ac-bordeaux.fr
MARCELIN BERTHELOT	GEORGE MALIKA	28	CE1	Malika.George@ac-bordeaux.fr
MARCELIN BERTHELOT	BAUDRENGHIEN CLEA	28	CE1	clea.baudrengchien@ac-bordeaux.fr
MARCELIN BERTHELOT	LOPEZ CECILE	24	CP	Cecile.Lopez@ac-bordeaux.fr
MARCELIN BERTHELOT	MAIRE BERTRAND	27	CM1	Bertrand-E.Maire@ac-bordeaux.fr
MARCELIN BERTHELOT	PARIS PATRICIA	24	CP	Patricia.Paris@ac-bordeaux.fr
MARCELIN BERTHELOT	PRINCE PASCALE	28	CM2	Pascale.Besse@ac-bordeaux.fr
MARCELIN BERTHELOT	TREUTENAERE ALLISON	28	CE1	Allison.Treutenaere@ac-bordeaux.fr

### **Article 9 : Validité de la convention**

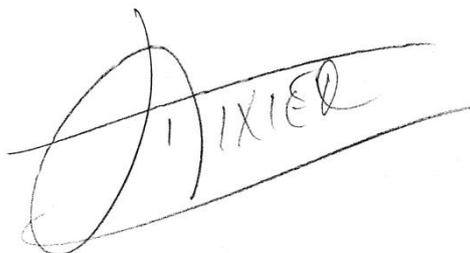
La présente convention annuelle est établie pour l'année scolaire 2022-2023. Elle pourra être prorogée après accord et actualisation des différents partenaires, ou dénoncée par l'une ou l'autre des parties.

La présente convention est signée en 2 exemplaires, dont un devra être retourné au coordinateur cinéma du dispositif : Laura DECOURCHELLE 05 56 46 39 38) – École & Cinéma - Cinéma Jean Eustache – 7 rue des Poilus – 33600 Pessac.

Fait à Pessac, le 12 décembre 2022.

#### **Jean-Marie Tixier**

Président de l'association cinéma Jean Eustache  
Coordination du dispositif École et cinéma en Gironde



#### **Alain ANZIANI**

Maire de Mérignac  
Président de Bordeaux Métropole